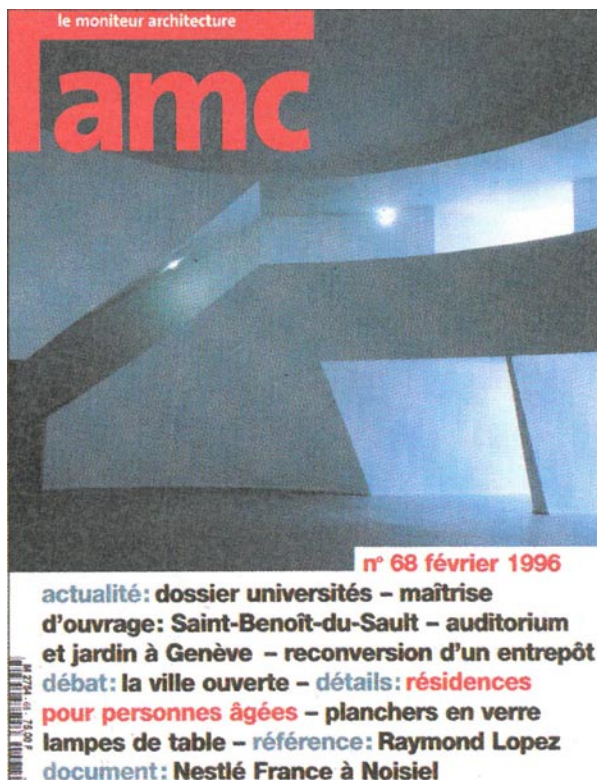


PUBLICATIONS

SÉLECTION DE PUBLICATIONS



Publication : AMC LE MONITEUR ARCHITECTURE

N°68 FÉVRIER 1996

Année : 1996

Références : CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

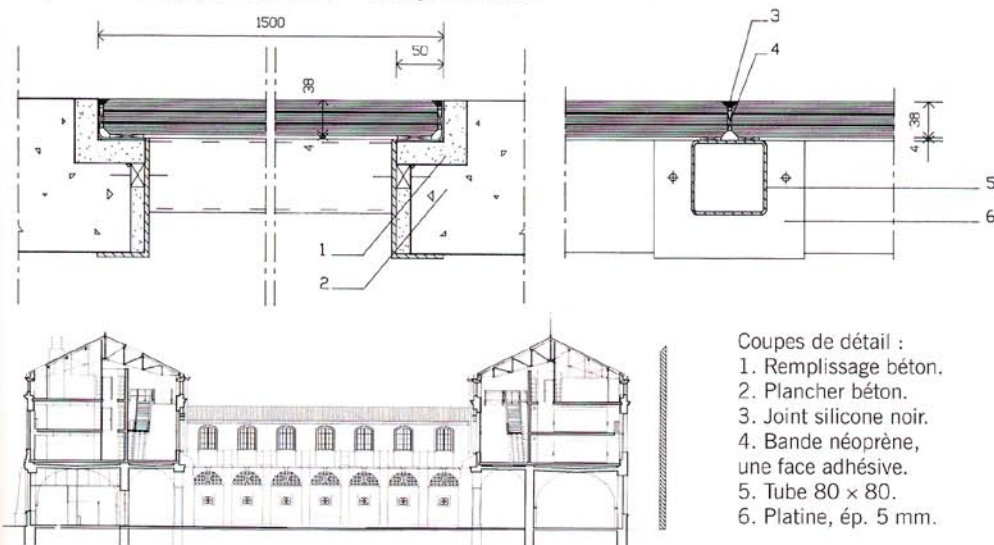
Des circulations lumineuses

Chambre régionale des Comptes, quartier des Grands Hommes, Bordeaux.
Agence d'architecture Olivier Brochet, Emmanuel Lajus, Christine Pueyo.

Dans l'ancien couvent des Jacobins de Bordeaux restauré pour y loger la chambre régionale des Comptes, les espaces de travail sont installés le long des façades sur rue alors qu'un espace ouvert sur trois niveaux se superpose, coté cour, au déambulatoire du rez-de-chaussée, marquant ainsi l'unité du lieu. Surplombant le hall, une circulation secondaire dallée de verre laisse la lumière zénithale pénétrer jusqu'au niveau inférieur. Fonction spatiale donc et fonction d'éclairage pour ce plancher de verre que l'on retrouve côté rue à l'embrasure de chaque fenêtre, dégageant ainsi l'im-

portant volume des baies à double hauteur. Ces planchers, comme les marches des escaliers métalliques s'élevant depuis le premier étage, sont constitués de dalles de verre sablé, d'épaisseur triple, serties dans un cadre d'acier lui-même enchâssé dans une feuillure du plancher béton.

Dans un souci de confort et de correction acoustique le verre est isolé de l'acier par des bandes néoprène de 4 mm d'épaisseur. Les architectes prouvent ici qu'ils savent ne pas négliger les lieux du travail trop souvent délaissés au seul profit des espaces de représentation.



Coupes de détail :

1. Remplissage béton.
2. Plancher béton.
3. Joint silicone noir.
4. Bande néoprène, une face adhésive.
5. Tube 80 x 80.
6. Platine, ép. 5 mm.

Coupe transversale sur les halls



Vue des circulations transparentes dans les couloirs et les halls.

Les dalles de verre

Saint-Gobain Vitrage* propose ses Stadip bi- ou tri-feuilletés avec lesquels il est possible de réaliser des ensembles dont la surface peut atteindre 3,20 m² et PPG Conseil** ses feuilletés Laminex. Les deux manufacturiers font état pour les calculs de deux niveaux de sécurité : sécurité normale (hauteur de chute faible, risque de blessure légère), et sécurité renforcée ou exceptionnelle (hauteur de chute importante, risque de blessure grave). Les recommandations de mise en œuvre sont quasiment identiques chez les deux fabricants.

Les dalles doivent reposer horizontalement en appui continu sur les quatre côtés. La structure d'appui doit être rigide afin que les surfaces d'appui restent dans le même plan lorsque le plancher est chargé. Les dalles reposeront sur un joint souple continu ne durcissant pas dans le temps.

La largeur d'appui sera, pour les dalles d'épaisseur inférieure à 25 mm, de 1,5 fois l'épaisseur, et pourra être légèrement diminuée pour les dalles plus épaisses. Le calage latéral sera réalisé par une bande (caoutchouc type 60 DIDC) ajustée, serrée, en partie inférieure, et, en partie supérieure, par un obturateur de type silicone (bourrage sur une profondeur d'environ 6 mm), le jeu latéral étant de 4 mm ± 1 mm. La face supérieure des dalles devant affleurer sur le sol fini en l'absence de toute charge.

* ▶ n°1282

** ▶ n°1283